



Le 28 octobre 2024

MRAe Pays de la Loire

DREAL des Pays de la Loire

SCTE-DEE

5 rue Françoise Giroud

CS 16326

44263 NANTES Cedex 02

Affaire suivie par

Sylvie Chenevière

Tél. : 02 40 83 50 13

amenagementduterroire@or
eedanjou.fr

Objet : Modification simplifiée n°4 du PLU d'Orée d'Anjou – Evaluation environnementale au cas par cas ad hoc.

Madame, Monsieur,

Conformément à l'article R.104-29 du code de l'urbanisme, je vous transmets un dossier complet relatif à la modification simplifiée n°4 du PLU, afin de déterminer s'il est soumis à évaluation environnementale.

En complément de ce dossier, et afin de vous éclairer au mieux sur les incidences des évolutions envisagées du document, je vous joins la notice de modification du PLU.

En application de l'article R.104-31 du code de l'urbanisme, vous disposez de deux mois à compter de la réception de ce dossier pour notifier votre décision.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma parfaite considération.

Le Maire
André MARTIN

